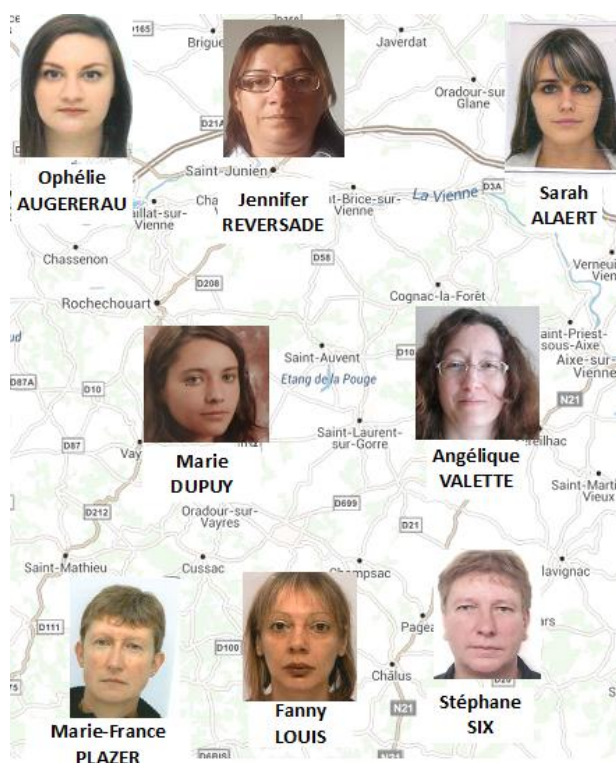


## À la une

### Une équipe de remplaçants à votre service !

Il y a deux ans nous avons créé une équipe de deux aides à domicile itinérants sur Saint Junien. Nous l'avons étoffée avec des ADR (aides à domicile remplaçants) et nous avons le plaisir de vous la présenter.



Volontaires, diplômés, formés à tous les actes du domicile, ils ont une grande capacité d'adaptation et vous proposent de les accueillir pour remplacer les absences de courte durée des titulaires.

Grâce à eux nous souhaitons vous proposer des aides à domicile aux compétences identiques, connaissant à la fois notre public et l'ensemble des actes possibles à réaliser. Pour vous c'est rassurant d'attendre une personne connue en qui vous pouvez avoir toute confiance.

Nous vous remercions pour l'accueil que vous leur ferez.



### Édito

Jean-Marie LAGORCE  
Président

Ce bulletin porte déjà la date HIVER 2017 : au fil des éditions nous avons souhaité partager avec vous des informations et des conseils pratiques mais aussi vous présenter les améliorations apportées à vos prestations, tel le remplacement de votre aide domicile en cas d'absence de courte durée, pour vous assurer la continuité de notre service.

Nous savons votre désir de bien connaître vos intervenants : pour cela, nous avons mis en place une équipe de remplaçants que nous vous présentons dans ce bulletin.

Je tiens à vous redire notre volonté, encadrement, auxiliaires de vie et administrateurs bénévoles d'être à votre écoute pour vous apporter les réponses les mieux adaptées.

N'hésitez pas à nous donner votre avis...

Je vous souhaite de belles fêtes de Noël et une bonne lecture.

## Témoignage

D'une Aide à Domicile remplaçante

« Les interventions sont différentes de la semaine. Le temps d'intervention est plus court. Je me sens plus proche des usagers. Ce sont principalement des actes essentiels sur ma tournée. Les usagers semblent aussi satisfaits de ce fonctionnement. »

# On vous en parle

## Pensez au crédit d'impôt pour vos services à domicile !

La loi de finances 2018 poursuivra la mesure fiscale qui permet depuis 2017 à **tous, actifs ou inactifs, non imposables**, de bénéficier d'un **crédit d'impôt de 50 % pour toutes dépenses engagées au titre des services à la personne sous forme de remboursement**.

Un plafond, dans la limite de 12 000 € par an, est applicable pour toutes les activités de services à la personne que nous réalisons, sauf pour :

- Le petit jardinage : plafond limité à 5 000 €,
- Le petit bricolage : plafond limité à 500 € (l'intervention ne peut dépasser 2h).

*Un exemple pour mieux comprendre le calcul du crédit d'impôt :*

Un couple de retraité, non imposable, a recours aux services d'UNA Ouest 87 qui réalise à leur domicile **8 heures / mois de prestations** d'entretien. Ce couple peut bénéficier d'un **crédit d'impôt de 50 % qui sera de 90,36 €** détaillé comme suit :

Tarif Horaire de l'association	22,59 €
Durée d'intervention mensuelle	8 Heures
Facture mensuelle	180,72 €
Dépense nette après avantage fiscal 50%	<b>90,36 €</b>

**Au total par an, ces retraités seront remboursés de 1039,14 €** sur les 2078,28 € dépensés, par un chèque du Trésor Public.

Si vous êtes imposable, cette même somme sera déduite de votre impôt. Si votre impôt est inférieur à 1039 €, vous bénéficiez d'une réduction fiscale du montant déductible et en plus vous percevrez la différence sous forme de crédit d'impôt, par chèque. Enfin jeunes, actifs, familles ou retraités, vous êtes tous concernés.

Pour toute information complémentaire, consultez le site du gouvernement :

<http://www.gouvernement.fr/argumentaire/emploi-a-domicile-un-credit-d-impot-pour-l-ensemble-des-menages>

## À vos agendas



### Noël Approche



**Pour bien préparer vos fêtes de fin d'année**, de nombreux marchés de Noël sont organisés. Renseignez vous auprès de votre mairie.

# Conseils santé

## Vivons mieux et plus longtemps

C'est possible et pour cela nous préconisons :

- Avoir une alimentation équilibrée, diversifiée et boire suffisamment.
- Maintenir une activité physique régulière
- Avoir une visite médicale au moins une fois par an, même si vous pensez être en bonne santé. Demander de l'aide devant tout problème de santé ou médicosocial
- Dépister et prendre en charge les troubles de la vision, de l'audition, de la mobilisation
- Aménager si nécessaire son logement
- Solliciter une assistante sociale en cas de problèmes sociaux ou administratifs.

Et surtout penser à se faire plaisir, sortir, avoir une activité intellectuelle, rencontrer du monde (famille, amis, aide à domicile, associations, etc.).

Pour d'autres informations consulter le site bien vieillir de la CARSAT - <https://retraites.carsat-aquitaine.fr/380-bien-vieillir.html>

# On se détend

## À vos ronds de serviette !

1. Prendre un rouleau de papier WC.

2. Le découper en 2 ou 3.



3. Peindre les ronds de serviette.

4. Découper des flocons de neige.



5. Décorer les ronds de serviette et les flocons. Puis coller le flocon.

6. Votre petit atelier est fini.



10, Boulevard de la République  
87200 SAINT-JUNIEN  
Tél. : 05.55.02.46.01  
Site internet : [unasaintjunien.fr](http://unasaintjunien.fr)

